



## BREVES DE LA PIEA

SEPTEMBRE 2020

### Assemblée générale de la PIEA du 21 octobre 2020

**La crise sanitaire aura eu raison de la tenue de notre assemblée générale en présentiel cette année. En effet, l'organisation de cette assemblée générale, prévue en mai dernier puis renvoyée au 21 octobre, s'avère difficile en raison des mesures sanitaires imposées. L'ordre du jour prévu étant relativement copieux et les sujets à débattre importants pour le développement de la PIEA, le comité prévoit de procéder en deux temps.**

Dans un premier temps, soit cet automne, les décisions statutaires (assemblée administrative) seront prises par voie électronique. **L'assemblée générale du 21 octobre (en présentiel) est donc supprimée.** Les documents permettant de répondre aux différents points de l'ordre du jour seront transmis aux membres de la PIEA au courant du mois de septembre. Ainsi, les points de l'assemblée générale administrative de 2020 auront pu être traités.

Nous traiterons les questions plus stratégiques dans un deuxième temps, soit au printemps 2021 :

-  **la Loi sur les prestations particulières de protection et d'encouragement destinées aux enfants (LPEP) et ses incidences pratiques sur la vie des institutions,**
-  **le rapprochement de l'ADIASE et de la PIEA,**
-  **les travaux du groupe cantonal de coordination**

seront également à l'ordre du jour au printemps 2021. Ces thèmes susciteront certainement l'intérêt des institutions qui offrent des prestations de protection et d'encouragement destinées aux enfants et adolescent.e.s.

Nous souhaitons donc leur accorder le temps qu'il faudra. La date de cette prochaine rencontre sera fixée dans le courant de l'automne, dans l'espoir que les mesures sanitaires ne viendront pas en compliquer l'organisation ! Elle sera communiquée avant la fin de l'année sur ce site.

Nous souhaitons un bel automne à toutes et à tous.

Le comité de la PIEA